



## Conseil d'Administration du 8, 9 et 10 janvier 2016 A Gentilly (Hôtel Campanile – Porte d'Italie)

Présents : DELPLANQUE Joël, BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, BOUSSUGE Martine, DUBUS Odile, DUFFAIT Marie-Albert, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, LIENARD Christian, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, BARBEAU Nicolas, CARRARA Philippe, DEBAT Stéphane, GAILLARD Thierry, JACQUET Michel, MAYEUR Arnaud, PORTES Alain, PRADIER Grégory, ROLAND Bruno.

Les Présidents de ligues : KLIPFEL Thierry (Ligue d'Alsace en remplacement de MIKOLACZYK Edouard, excusé), JULLIG Éric (Ligue d'Aquitaine), BOUSSUGE Martine (Ligue d'Auvergne), FOURCOT Jacques (Ligue de Bourgogne), CAER Jean-Yves (Ligue de Bretagne), GAUTHIER Pascal (Ligue du Centre en remplacement de BORDET Jean-Luc, excusé), GERARD Joël (Ligue de Champagne-Ardenne), BALDACCI Renaud (Ligue de Corse), BAUDET Jean-Luc (Ligue de Côte d'Azur), RIPERT Alain (Ligue du Dauphiné-Savoie), DUFFAIT Marie-Albert (Ligue de Franche-Comté), CHARLEMAGNE Paul (Ligue du Languedoc-Roussillon), ZBORALA Bernard (Ligue du Limousin), NOEL Jean-Marie (Ligue de Lorraine), JACQUET Pascal (Ligue du Lyonnais), BOUTINES Michael (Ligue Midi-Pyrénées), PARAT Jeannette (Ligue Nord Pas de Calais), MARAIS Nicolas (Ligue de Normandie), LARCHER Serge (Ligue des Pays de la Loire, en remplacement de ORRIERE Pierre, excusé), DUMONT Philippe (Ligue de Picardie), POTARD Georges (Ligue PIFO), KIMMOUN Jean-Louis (Ligue IFE), MAURY Bruno (Ligue Poitou-Charentes), GRIFFON Armand (Ligue Provence-Alpes).

Les représentants des Présidents de comités :

- Pour la zone Nord-Ouest : ADELIN Jean-Pierre (Comité de l'Eure), GALLO Gérard (Comité de la Sarthe) et CANTIN Gérard (Comité du Finistère).
- Pour la zone Nord Est : Gérard JAWORSKY (Comité de l'Aube) et Roland BOHN (Comité du Bas Rhin).
- Pour la zone Sud-Ouest : Didier BIZORD (Comité de Gironde), Pascal GAUTHIER (Comité du Cher) et HANDY Régine (Comité des Pyrénées-Atlantiques au titre de la Commission des Finances fédérale).
- Pour la zone Sud-Est : Pierre SOLERE (Comité des Bouches du Rhône), Michel HUC (Comité de l'Hérault) et AURAMBOUT Stéphanie (Comité de l'Allier).

Les représentants des CTS :

- Pour la zone Nord-Ouest : Ali KADA.
- Pour la zone Nord Est : Sylvain LABROSSE.
- Pour la zone Sud-Ouest : CAILLABET Christophe.
- Pour la zone Sud-Est : Claire BRUNET.

Assistent en partie aux travaux : COURRIOL Eddie (Président de la Ligue de Guadeloupe), DONNELLY Edouard, MANTEL Cécile, MARTEAU Joëlle, NISAS Daniel (Président de la Ligue de Martinique)

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, GOUJEON Daniel, GUICHARD Jean-Louis, LACOUX Jean-Pierre, MARTINI Laurent, MYARO Nodjiale, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance du vendredi 8 janvier 2016 est ouverte à 18 h

Joël DELPLANQUE présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016 aux participants de ce Conseil d'Administration élargi. Il ouvre les débats en déclinant les différents travaux des trois créneaux de réunions prévues et met en perspective les différents thèmes qui jaloneront les prochaines semaines de la vie fédérale en lien étroit avec les territoires et leurs clubs.

Alain PORTES prend la parole et revient sur les derniers Championnats du Monde Féminins qui ont vu l'Equipe de France se classer 7<sup>ème</sup> et se qualifier pour disputer un Tournoi de Qualification Olympique qui se déroulera à Metz du 18 au 20 mars 2016. Il précise, pour les élus fédéraux du conseil d'administration et pour les élus des territoires présents, les conditions et les circonstances du fonctionnement de l'équipe et sa situation personnelle lors de cette compétition en précisant à la fois les objectifs affirmés et les bilans à tirer.

Joël DELPLANQUE réaffirme la confiance de la Fédération au sélectionneur de l'Equipe de France féminine à la suite des rencontres qu'il a eu avec les joueuses sur place à l'issue de la compétition, avec Siraba DEMBELE, la capitaine de cette équipe, au retour et avec Philippe BANA, Alain PORTES et Philippe CARRARA en début de cette dernière semaine. Il rappelle que la réussite de nos équipes de France a toujours été le fruit d'un climat de confiance autour du travail réalisé par l'ensemble des techniciens dans la durée. Les applaudissements confortent à la fois cette prise de position et le soutien de la Fédération pour les échéances à venir en 2016 à Alain PORTES.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 septembre 2015.

Alain JOURDAN rappelle la démission de Philippe BOUTHEMY du Conseil d'Administration, présentée en décembre 2015, et celle plus récente de Sophie GLEIZES-CERVERA en tout début d'année 2016. Sur proposition de Joël DELPLANQUE, il soumet la candidature de Sylvie BORROTTI comme membre coopté du Conseil d'Administration, conformément aux stipulations des statuts de la Fédération applicables en l'espèce. La proposition est validée à l'unanimité. Cette cooptation sera soumise pour validation à l'assemblée générale de Nancy en avril 2016.

**La réforme territoriale : proposition de fusion, rétro planning, modifications des statuts, gouvernance fédérale et territoriale, l'organisation des compétitions, de l'arbitrage, des formations, du PPF (ex PES), ...**

En préambule, Michel GODARD relate la synthèse des séminaires de zones sur la réforme territoriale et les modalités de formation qui se sont tenues durant l'année 2015 dans un contexte de réformes du périmètre des régions et d'évolution de l'action de l'Etat dans ces nouvelles régions qui impactent une nouvelle organisation de notre fédération. Le projet régional doit être à la fois la déclinaison du projet fédéral mais il sera aussi contextualisé, singulier et signe d'une identité territoriale. Il faudra assez rapidement identifier l'interlocuteur unique au plan territorial sur la base des 13 nouvelles régions en tenant compte des contraintes du calendrier. Il nous appartient ensuite de rentrer dans la phase d'arbitrage à partir des propositions qui remontent de la concertation dans les territoires. Nous devons utiliser cette nouvelle organisation et son fonctionnement pour faire un saut qualitatif afin d'envisager le handball de demain.

A partir de ces constats, il nous apparaît que des principes incontournables doivent être mis en place s'agissant des instances et de la gouvernance.

1. Des représentants de chaque nouvelle région un binôme femme/homme sera élu par l'assemblée régionale des clubs. L'assemblée générale fédérale désignera obligatoirement un élu ou une élue sur chaque territoire selon les règles définies à l'article qui sera adopté à l'AG de Nancy. Ils ou elles représenteront ces régions au conseil d'administration fédéral. Conformément au code du sport, il devra y avoir une nécessaire compatibilité des statuts des organismes départementaux et régionaux avec ceux de la fédération.
2. Des référents fédéraux désignés au sein du conseil d'administration actuel seront chargés de suivre la mise en œuvre en région.
3. Le Conseil des territoires remplacera les CPL et CPC. Les séminaires de zone resteront un espace de débat sur des thématiques ciblées par le conseil des territoires et ils continueront à préparer les travaux de l'assemblée générale fédérale. Il sera nécessaire d'associer le coordonnateur de l'ETR à la fois sur le diagnostic et sur la mise en œuvre du projet de la nouvelle équipe. Enfin, des professionnels devront être associés aux réflexions portant sur le développement du handball.

4. Un Pacte de développement sera établi entre chaque territoire et la FFHB pour un dialogue plus approprié et formalisé par convention pluriannuelle.
5. La répartition des compétences entre les instances fédérales devra faire l'objet d'une réflexion entre les structures du même territoire à partir des propositions qui seront soumises à la discussion puis adoptées dans les textes fédéraux à la prochaine assemblée fédérale.

Alain SMADJA, Alain KOUBI et Claude SCARSI exposent le principe du traité de fusion au regard des situations des actifs des ligues.

Claude SCARSI précise comment déterminer les ligues bénéficiaires et les ligues apporteuses à travers différents critères. Il propose ainsi les choix à privilégier par rapport à l'intervention ou non des commissaires aux apports. Les comptes 2015, les sites des nouvelles régions et d'autres critères pourront servir aussi de support pour déterminer les choix les plus opportuns.

Alain KOUBI expose ce qui déclenche le rétro planning serré qui est proposé :

- La lettre de cadrage du ministère,
- La date limite de l'assemblée électorale de la Fédération,
- Les assemblées statutaires et les assemblées électives des ligues et des comités qui peuvent être dissociées.

Il présente ensuite les différentes étapes du rétro planning.

Alain SMADJA donne les détails du contenu du projet de traité de fusion et apportent des éclairages juridiques complétés par Jacques BETTENFELD. Ce cadre est adapté pour les huit situations de ligues qui devront fusionner quelle que soient les spécificités territoriales.

Claude SCARSI termine cette partie des débats sur les questions relatives aux ressources humaines. Il aborde notamment les contrats des salariés en fonction des missions précédentes ou des nouvelles qui leur seront confiées et les conséquences induites. Il attire aussi l'attention des participants quant aux avantages entre les salariés et leurs harmonisations à envisager dans un délai raisonnable. Enfin, il indique également les éventuelles incidences sur la mise en œuvre des instances représentatives du personnel en fonction des seuils de nombre de salariés atteints à la faveur des fusions.

Martine BOUSSUGE fait part de son retour d'expérience et des difficultés rencontrées dans l'exposition du traité de fusion à son conseil d'administration. Georges POTARD prend la parole pour faire part de scénarii possibles entre les élections.

Joël DELPLANQUE revient sur les difficultés énoncées par Martine BOUSSUGE, reconnaît leur réalité et développe les raisons qui l'ont conduit à engager la fédération et ses territoires dans cette voie. En réponse à l'intervention de Bernard ZBORALA, il insiste sur son souhait qu'une place soit trouvée pour chacun après les processus de fusions. Alain SMADJA complète la perspective en donnant des pistes d'organisations possibles dans les temps de transition et Alain JOURDAN propose à son tour des modalités pour organiser « la proximité » en ne laissant personne sur le bord de la route, compte tenu des exigences de la nouvelle donne pour permettre d'offrir un meilleur service aux clubs et aux licenciés.

Les participants débattent de cette période et des enjeux. Jacques BETTENFELD apporte son éclairage sur les modalités juridiques transposables en fonction des choix spécifiques de chaque territoire. Pour finaliser les perspectives de mise en œuvre, Alain JOURDAN propose aux participants les noms des référents fédéraux envisagés pour accompagner les nouvelles régions sur la base de 3 personnes pour les ligues qui fusionnent et d'un référent pour les ligues à isopérimètre.

A l'issue des séminaires et à partir des différentes remarques qui ont été prises en compte, Claude PERRUCHET explique les modifications apportées aux statuts FFHB compte tenu de la réforme territoriale. Les échanges du jour amèneront à une version 6. Il en décrit les principes retenus. La composition du conseil des territoires, à l'article 24.3, sera ainsi amendée pour permettre la double représentation de chaque territoire au sein de cette instance.

Joël DELPLANQUE conclut la première partie des réunions du week-end en insistant sur les valeurs affirmées à l'aune de cette réforme territoriale :

- Dans une réforme contrainte, la volonté de défendre le principe de liberté et de souplesse en donnant plus de compétences et de prérogatives aux uns et aux autres,
- La présentation à l'assemblée générale de Nancy de la nouvelle identité visuelle, voulue comme un outil d'union de tous pour renforcer la volonté d'unité souhaitée entre toutes les activités fédérales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance du samedi 9 janvier 2016 est ouverte à 9 h 00.

Joël DELPLANQUE se félicite des retours positifs faits par les participants à l'issue de la réunion de la veille et propose de poursuivre les travaux du jour dans le même état d'esprit.

Georges POTARD intervient à propos des débats de la veille, relatifs au mode de gouvernance dans les nouveaux territoires. Il marque sa surprise sur l'absence de réaction des présidents de comités présents, sur les futurs textes statutaires fédéraux : « *dans le cadre des dispositions obligatoires, la désignation des instances dirigeantes selon un mode de gouvernance identique à celui de la fédération, à savoir un conseil d'administration composé d'un comité directeur majoritaire élu au scrutin de liste (projet, équipe, pilote), et de représentants des territoires (départements, bassins de pratique, ...) élus par collèges au scrutin uninominal par l'assemblée générale régionale.* »

Il voit là un danger, d'une part de déclasser la fonction de président de comité, et de dévoiement de la qualité de la représentation territoriale, au motif que la légitimité de l'élection ne donnera pas forcément les compétences utiles pour véritablement représenter les diverses problématiques de terrain. De ce point de vue, il avance que, en l'état actuel des dispositifs (ligues + comités formant un territoire) c'est le président de comité qui devrait être le représentant presque « naturel » de son territoire départemental. C'est lui qui doit posséder (au sens de la connaissance) les dossiers divers en débat concernant la gouvernance des nouvelles ligues, c'est lui qui vit au quotidien les problématiques de vie de son territoire et peut les faire partager.

Dans ce contexte, il préconise l'écriture suivante de ce point statutaire : « *...et de représentants des territoires comme suit : les comités départementaux sont représentés par leur président(e) en exercice, ou un représentant désigné par ledit président. Les autres composantes (bassins de pratique, collèges...) ... élus par collèges au scrutin uninominal par l'assemblée générale régionale.* »

Dans la continuité et pour ouvrir les débats du jour, Joël DELPLANQUE rappelle le principe de liberté évoqué la veille. Il donne à chaque territoire une certaine marge de manœuvre dans son organisation pour la construction des différents projets dans le cadre des objectifs définis en commun. Il se montre critique envers son projet 2008-2018 en disant qu'avec le recul d'expérience, ce projet manquait de proximité avec les réalités du terrain dans son élaboration et d'une construction en lien avec la direction technique nationale. C'est pourquoi, dans la perspective de l'échéance électorale de 2017, il envisage en termes de méthode, de calendrier, de contenu et de développement, d'avoir l'ambition de présenter un projet construit collégialement. La vision globale doit être partagée, notamment dans l'approche de notre développement dans les domaines de l'arbitrage, des compétitions et de notre rôle social. Il souligne cet enjeu important car spécifiquement la question des cadres techniques nationaux est un corps menacé dont la compétence pourrait disparaître à terme. Cette situation ne serait pas sans conséquence au regard du fait qu'ils sont au service du projet commun pour nourrir notre ambition collective. Il propose, comme pour le dispositif de renouvellement de l'élite, d'utiliser le rendez-vous des deux assemblées à venir pour que l'ensemble de ces points soient abordés. Il précise les réformes en cours au niveau des compétitions et de l'arbitrage notamment. Il souligne également les deux événements en perspectives (Mondial 2017 et Euro 2018) avec la volonté que l'héritage puisse servir à aller plus loin dans nos différents projets.

Ainsi, il invite chacun des participants à positionner son territoire par rapport à cette réforme statutaire, avec la mise en place des nouveaux exécutifs en février 2017 pour lesquels l'articulation du développement du projet à venir entre les élus et les techniciens conditionne la relation avec les ETR et un projet calé sur le dispositif de renouvellement de l'élite.

Joël DELPLANQUE cible ensuite son propos sur le plan citoyen en s'interrogeant sur la nécessité ou non de sacrifier d'autres actions en cours au niveau du développement ? Et il se questionne sur le diagnostic dans ce domaine : faut-il privilégier tel ou tel secteur ou réfléchir au fonctionnement autrement ? Il souhaite que cette réponse soit construite ensemble et que les choix soient arrêtés en mars 2017 au moment du congrès électif. Il indique en outre que la convention d'objectifs négociée avec le ministère chargé des sports pour 2016 reste à isopérimètre avec celle de 2015 sachant qu'elle comprend les fonds dédiés à la préparation olympique, donc il faut faire plus et mieux avec moins de moyens.

Enfin, Joël DELPLANQUE appelle de ses vœux que la stabilité politique fédérale et la démonstration de nos savoir-faire continue de contribuer à notre potentiel de développement tout particulièrement avec les partenariats. Car dorénavant il est impératif que nous ayons une expression nationale qui nous permette d'occuper toute l'année le terrain médiatique en lien étroit avec les territoires. Il faut que nous réussissions le challenge d'être porteurs à la fois de diversité et d'unité.

Alain JOURDAN expose ensuite l'ordre du jour de la matinée et demande aux participants de faire connaître leurs éventuelles observations concernant le document de mise à disposition qui leur a été proposé récemment. Joël DELPLANQUE annonce aux participants la venue en début de semaine prochaine, au siège de la FFHB, de représentants du ministère pour une revue de dépenses et explique le contexte budgétaire de leur venue. Béatrice BARBUSSE intervient à la demande du Président pour compléter le propos sur le champ du CNDS. Les participants débattent des perspectives annoncées.

Philippe BANA présente l'ancien dispositif du parcours d'excellence sportive et ce vers quoi il faudra tendre dans les mois qui viennent. Il fait suite au courrier adressé aux territoires récemment pour que soit fabriqué ensemble une économie du dispositif, pour répondre à la façon de combiner et de rapprocher le sport amateur de l'élite. A ce sujet, il donne un avis personnel sur l'impérieuse nécessité de contrôler le marché du jeune joueur. Compte tenu des diversités locales, Philippe BANA annonce qu'il va falloir mettre en œuvre un système atypique et singulier, région par région.

Joël DELPLANQUE rebondit en insistant sur la question de savoir ce que nous voulons à l'avenir ? Comment nous pensons structurer et comment nous pensons le faire ? Pour cela, il renvoie au dialogue incontournable avec tous les acteurs pour avoir des réponses pragmatiques associées à l'aléa sportif qui va avec.

Pascal BAUDE intervient à son tour, pour présenter un livret d'aide à l'organisation des projets sportifs régionaux qui sera envoyé très prochainement aux participants. Il décline ensuite le calendrier de mise en place, l'organisation et la compétence des commissions sportives régionales et les schémas de compétition. Les participants débattent des différentes options envisagées soit au niveau du calendrier soit au niveau de l'organisation sur les territoires des différentes compétitions en fonction des objectifs recherchés dans le niveau de pratique considéré. La nationale 3 devra-t-elle rester de la compétence fédérale, sera-t-elle de la compétence territoriale ou de compétences partagées ? Doit-on conserver les mêmes organisations en féminin et en masculin ? Ces questions devront traverser nos débats dans les semaines à venir pour créer le meilleur lien entre l'organisation des compétitions fédérales et sa déclinaison dans les territoires. Il est important dans ce domaine de se donner le temps (objectif : saison 2018-2019) car il faut se soucier de la situation des clubs et éviter l'organisation de compétitions qui engagent pour les clubs dans une spirale financière plus conséquente au moment où ceux-ci sont confrontés à des diminutions d'aides publiques et à des partenariats de plus en plus limités. Il est rappelé dans ce domaine que la notion de « bassins de pratique » doit faire l'objet d'un diagnostic très précis et détaillé avant la mise en place de nouvelles organisations des compétitions à partir des propositions déjà exposées.

François GARCIA présente le projet d'organisation de l'arbitrage dans les champs territoriaux. Il repose sur le travail que devront fournir les clubs et les territoires dans un esprit de coopération pour développer la qualité du handball. Il débute sa présentation par un état des retours qui lui sont faits au quotidien de manière générale. Fort de ces propos, François GARCIA développe les capacités du système existant pour couvrir les championnats et propose les nouvelles mesures envisagées dont l'abandon de la CMCD nationale arbitrage dans sa formule existante pour transmettre les prérogatives aux commissions territoriales. Les participants débattent de ces propositions. Ce projet s'inscrit pleinement dans le concept de l'IFFE qui doit permettre de valider les compétences par l'attribution de certifications du niveau de qualification acquise.

Jean-Marie NOEL intervient pour expliquer la mise en place des assises de jeunes dirigeants afin de rassembler des handballeurs français et étrangers. Ce projet a reçu la validation du Président DELPLANQUE et s'organise en articulation avec la commission de développement nationale présidée par Marie-Christine BIOJOUT. Ces assises sont prévues les 16 et 17 avril 2016 avec une alternance de temps de travail, d'animations et des conférences.

Jean-Marie NOEL demande donc aux participants d'adresser des binômes filles / garçons à la discrétion des territoires pour la représentativité locale moyennant la prise en charge des déplacements par lesdits territoires. Pour compléter, Joël DELPLANQUE souhaite qu'à l'assemblée de Nancy il y ait un temps de débat sur la

synthèse des travaux de ces assises des jeunes dirigeants pour se donner les moyens d'adopter d'éventuelles modifications à cette assemblée ou à la suivante.

### **Les Grands évènements : intervention d'actualités sur le Mondial 2017, le TQO, l'Euro masculin, l'Euro 2018, la Maison du handball.**

Edouard DONNELLY apporte des informations sur le Mondial 2017 en commençant par le « road show » pour lequel Thierry GAILLARD précise quelques détails d'organisation et répond aux questions des participants. Edouard DONNELLY donne ensuite des éléments sur la billetterie avec le détail des ventes à date, le dispositif de communication, notamment le film promotionnel dans sa version longue, le merchandising, les partenariats phénoménaux et les labélisations.

En préambule concernant l'Euro Féminin 2018, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE affiche ses souhaits pour cette compétition et elle pointe la chance de pouvoir l'organiser sur notre territoire. Elle fait part des enjeux dans les domaines comme la qualité attendue, le spectacle et la fête populaire, ainsi que l'organisation.

Michel JACQUET fait un point sur la Maison du handball à travers les prochaines échéances et indique que nous sommes à J-10 de la fin du recours des tiers pour le dépôt du permis de construire.

Il donne des explications sur les travaux en cours avec les techniciens entre le projet actuel et la perspective du lancement d'appel d'offre de la Maison du handball pour environ 25 M€ de travaux et ce à compter du 15 mars 2016. La décision d'attribution devrait intervenir vers le 15 juin 2016, date à laquelle seront connus les coûts précis de la construction. Parallèlement, des appels d'offres sont en cours pour l'exploitation notamment de l'hébergement et de la restauration. Par rapport au financement, il souligne que les 18 M€ de fonds publics sont sécurisés aujourd'hui. Enfin, il précise que la livraison est, à ce stade, toujours prévue pour l'été 2018.

En conclusion de cette matinée, Joël DELPLANQUE fait un point sur les relations avec le secteur professionnel. Il évoque le renouvellement de la convention avec la LNH prévue lors du congrès fédéral de mars 2017. Il rappelle la gestion de la ProD2 confiée à la LNH à la faveur de la saison 2016-2017 qui verra aussi la mise en place du dispositif d'accompagnement spécifique « VAP » en N1M.

Il balaye également les prochaines échéances pour les congrès des instances internationales et de leur renouvellement, ainsi que les dernières nouvelles de ces institutions. Il termine son intervention en revenant sur les derniers championnats du monde féminins et la perspective des Jeux Olympiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 35.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance du dimanche 10 janvier 2016 est ouverte à 9h.

Joël DELPLANQUE débute son propos par un retour sur le match de l'équipe de France de la veille et donne la parole à Jacques BETTENFELD, chef de délégation de l'Equipe de France A masculine, qui analyse le contexte et les résultats.

Joël DELPLANQUE cède ensuite la parole à Alain JOURDAN pour la suite et la fin du « marathon » de réunions proposées ce week-end.

### **Un certain nombre de sujets va être présenté et débattu : les vœux des commissions pour l'assemblée de Nancy, la féminisation, le marketing fédéral et le dispositif de licences.**

Les participants débattent d'abord des vœux du groupe mixte juridique que Gilles BASQUIN commente.

Claude PERRUCHET présente ensuite les vœux de la commission nationale des statuts et de la réglementation. La proposition 5 sur les mutations fait l'objet d'avis divergents de la part de participants par rapport à la formulation pour une prise en compte de l'ensemble du dispositif. Celle-ci pourrait être revue.

Pascal BAUDE présente les vœux concernant la commission d'organisation des compétitions. Jean-Pierre FEUILLAN apporte des éclairages concernant les dispositifs VAP et l'organisation de playdown en N1M compte-tenu de l'adoption à Brest d'une nouvelle formule pour cette division fédérale. Elle a permis de réunir récemment 27 clubs sur les 36 qui évoluent en N1 pour échanger sur l'opportunité de choisir entre les 2 options proposées : les clubs souhaitant majoritairement l'option 2 mais la DTN et la COC pensent que l'option 1, moins couteuse pour les clubs, semble plus logique.

François GARCIA aborde avec les participants le vœu de la commission centrale d'arbitrage sur la certification de la table de marque officielle en milieu professionnel et fédéral.

Les vœux de la commission nationale de contrôle et de gestion ne sont pas abordés en l'absence de Francis SEREX mais Alain JOURDAN attire l'attention des représentants de ligue et de comité sur la nécessité d'accompagner leurs clubs dans le respect des conditions imposées par les règlements fédéraux de la CNCG.

Jean-Pierre FEUILLAN aborde les partenariats fédéraux et rappelle les différents niveaux existants.

Il brosse un tour d'horizon à date des partenariats 7 d'or. En parallèle, il pointe également l'état d'avancement des partenariats noués avec le Comité d'organisation du Mondial 2017. Il explique ensuite les offres en cours de réflexion au niveau de la Caisse d'Epargne pour une déclinaison au plus près des territoires qui devraient émerger en mars 2016.

Il rappelle ensuite la fin du contrat avec adidas prévu en 2017, avec le lancement d'un appel à candidatures après les Jeux Olympiques. Les partenariats avec la FDJ et Oasis doivent eux aussi être renouvelés au plus tard en 2017. Il évoque la Tournée d'été avec la FDJ.

Enfin, il détaille les raisons qui ont amené à la signature du partenariat avec LIDL et la volonté affichée par ce nouveau partenaire. Il explique notamment les raisons qui l'ont conduit à positionner leur marque de lait sur l'épaule gauche et sur le short à droite ainsi que les déclinaisons de la marque LIDL sur nos supports de communication. Il précise également l'embryon de réflexion autour d'opérations de découvertes du handball pour les jeunes au niveau local sur tout le territoire français.

Jean-Pierre FEUILLAN poursuit avec les partenaires média, arbitres et équipe de France féminine. Il conclut avec les fournisseurs officiels en précisant qu'un nouveau fournisseur d'eau (Saguaro) arrivera en lieu et place de Cristalline à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 (en lien avec le contrat LIDL). Il évoque aussi le changement de fournisseur ballon (pour les équipes de France et les finales de coupe de France) avec Molten à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les nouveaux fournisseurs de colle et de produits de soins.

Un point est fait aussi sur les prochains appels à concurrence et sur la question des droits médias.

Joël DELPLANQUE intervient à la suite de l'exposé de Jean-Pierre FEUILLAN pour se féliciter des apports financiers. Mais il s'interroge aussi sur l'évolution des partenariats et des règles d'équilibre qu'il faudra trouver dans le cadre de l'exposition de notre sport afin que les développements de notre image se fasse dans les meilleures conditions tout au long de l'année.

Il revient sur les droits médias et TV et attire l'attention des participants sur les différents enjeux à venir sur ce point et plus globalement sur le marketing fédéral.

Jean-Pierre FEUILLAN expose ensuite les calendriers des matches des équipes de France féminines et masculines.

Béatrice BARBUSSE présente une synthèse de l'état d'avancement du plan de féminisation et fera un point complet à l'occasion de l'assemblée fédérale de Nancy fin avril.

A ce stade, plusieurs axes se dessinent :

- a- Sensibilisation
- b- Prise de responsabilité des femmes (pour laquelle elle transmet des statistiques aux participants pour décrire les pourcentages de représentativité dans différents domaines)
- c- Formations personnelles et de mentoring
- d- Favorisation du développement de la pratique féminine

En conclusion, Béatrice BARBUSSE précise que le frein principal au développement identifié par les référents territoriaux est en règle générale un manque de soutien politique des élus entre eux.

S'agissant des licences, Alain JOURDAN fait part des préoccupations qui ont émergé malgré des évolutions souhaitées et proposées. Les difficultés rencontrés par les licenciés et les clubs pour remplir les différents modules de la licence sont liées à la volonté affichée d'analyser les pratiques et les populations du handball puisque de 3 catégories de licence ont abouti à 49 possibilités avérées de types de licences en intégrant les différences de tarifs fédéraux. La rationalisation des licences en fonction des problèmes rencontrés doit permettre de conserver ces données tout en évitant des dérives volontaires ou non au regard d'un certain nombre de paramètres :

- Le cadre statutaire : 3 types de licences
- Les demandes formulées en 2015

- Les possibilités réelles de Gesthand tel qu'il a été conçu
- Les incidences financières à provisionner

Il apparait que les paramétrages divers en fonction de leurs placements (tarifs, âges, types de pratique, ...) sont actuellement le frein à des changements qui pourraient perturber y compris la feuille de match. Aussi est-il proposé de chercher une solution pour la saison prochaine puis demander à notre nouveau prestataire d'infogérance un devis susceptible de répondre correctement aux difficultés rencontrées. En fonction de ces propositions, il nous appartiendra de faire un choix.

Christian LIENARD fait valoir son point de vue pour tendre vers une simplification à travers deux types de licence : une licence « dirigeant » et une licence « joueur », qui devrait couvrir toutes les pratiques. La licence événementielle, qui est toujours remplie par les clubs voire les structures fédérales, ne peut avoir les mêmes caractéristiques que les deux autres types de licence. Un débat s'engage sur tous ces sujets.

Alain JOURDAN précise aussi, à la demande du président, qu'il paraît important de donner plus de place à la copie de la licence qui pourrait prendre la forme d'un document plus convivial marquant l'appartenance de ce licencié à la FFHB, que le licencié recevrait, voire le club quand le licencié n'a pas d'adresse mail. Arnaud MAYEUR précise que le service communication est en train de préparer une esquisse susceptible de répondre à cette demande dès la saison prochaine.

Joël DELPLANQUE souhaite que la présentation à l'assemblée générale fasse la synthèse de ces quatre entrées : informatique, réglementation, offres de pratique et tarifs. Il estime que la simplification doit être un objectif à atteindre.

En conclusion de ces trois réunions, Joël DELPLANQUE remercie les participants pour leur implication et la qualité des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général